

Le 26 juin 2013

Procès-verbal de la réunion du 20 juin 2013

<u>Présents :</u>	Présidente	:	I. Delrue
	Bruxelles – Brabant Wallon	:	O. Monsieur et A. De Leener
	Hainaut	:	C. Notelaers et R. Sonveaux
	Liège	:	M. Corbisier et C. Ghiezen
	Luxembourg	:	J - M. Fivet et P. Groos
	Namur	:	G. Henquet et C. Dupuis-Etienne (Secrétaire Dpt.)

Invités présents : **J-P. Delchef**, Président du CDA de l'AWBB
L. Lopez, Secrétaire Général de l'AWBB
J. Ringlet, Vice-Président du CDA de l'AWBB
A. Geurten, Membre du Conseil d'Administration
J. Nivarlet, Membre du Conseil d'Administration
R. Obsomer, Directeur Technique
F. Appels, Président de la Commission Législative

Heure début : 19 h 10 **Heure fin :** 22 h 15

1. **Accueil des représentants.**
2. **Présentation du projet 2013 3 & 3 (R.Obsomer)**

Raphaël distribue des documents qu'il commente. Il explique la philosophie du projet.

Planning : 2 journées dans chaque province entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre en 3&3, 2 journées dans chaque province entre le 1^{er} janvier et le 31 mars en 4&4. (à vérifier)

Matériel : sera fourni par la Direction Technique.

Les clubs organisateurs recevront des Kits d'une valeur de 250€ par tranche de 12 joueurs mais devront renoncer à des organisations de 5 contre 5 à l'avenir pour les garder.

Un membre sportif de la Direction Technique sera présent à chaque activité organisée.

Les provinces s'inquiètent sur la possibilité de trouver des dates libres pour organiser ces tournois en plus du championnat. O. Monsieur soulève le problème des bénévoles qui sont de moins en moins nombreux dans les clubs. Le problème de l'occupation des salles est également soulevé. Si cela ne pose pas de problème dans le Brabant Flamand, la situation n'est peut-être pas la même en Wallonie. C. Notelaers pense qu'il pourra s'appuyer sur les clubs qui font déjà du 3&3 et ne pas les interdire d'y participer. Ils pourront ainsi profiter des

kits. P. Groos et C. Notelaers pensent qu'il faudra imposer le seul 3&3 si on veut que tous les clubs y adhèrent. O. Monsieur aimerait qu'il soit possible d'organiser une journée 3&3 et une journée 4&4 en novembre-décembre. Si tout le monde est d'accord, Raphaël n'y voit pas d'inconvénient.

M. Corbisier demande si Raphaël pourrait participer aux réunions décentralisées pour présenter le projet.

Raphaël aimerait que tous les acteurs se rencontrent en septembre pour faire le point sur les différentes réflexions et planifier les différentes journées. Il aimerait aussi créer une rubrique « mini-basket » sur le site. Il attend les idées pour la réunion de septembre. Il demande si quelqu'un dispose de grilles. Il aimerait qu'on lui suggère des projets à la prochaine réunion. P. Groos pense qu'il n'aura aucun retour des clubs pour septembre, les clubs ne se remettant en selle qu'à ce moment-là. Il faut qu'une information soit parvenue aux clubs auparavant.

Toutes les modalités pratiques seront discutées en septembre. Isabelle convoque la réunion pour **le jeudi 19 septembre à 19h à l'ADEPS**. Les responsables 3&3, s'ils existent dans les provinces, sont les bienvenus.

P. Groos demande que les CP reçoivent le document reçu aujourd'hui plus explicité afin de répondre aux inévitables questions. Cela sera fait dans la 1^{ère} quinzaine de juillet.

3. Approbation du procès – verbal de la réunion du 12.12.2012 (Annexe 1)

Point 4.3.10 : M. Corbisier a retrouvé la proposition initiale de la modification du PC16. Il n'était pas question de ne plus proposer de vérification de documents mais de présenter un autre document.

Moyennant cette remarque, le PV est approuvé à l'unanimité.

4. Suivi des réflexions émises lors de la réunion précédente. (Diaporama des principales décisions de l'AG présenté aux AP)

Le diaporama a été présenté lors de toutes les Assemblées Générales et a été transmis aux provinces.

5. Questions et propositions des différentes provinces et du CDA

5.1 Partie Administrative

5.1.1 Bilan des AP 2013 (CDA)

J.-P. Delchef fait le point sur toutes les Assemblées Générales des Provinces. Il demande que les provinces envoient leur projet d'ordre du jour 15 jours avant la publication et /ou l'envoi afin d'assurer une plus grande cohérence. Sans réaction du CDA, le projet d'ordre du jour sera considéré comme approuvé.

5.1.2 Dates et lieu des AP 2014 (CDA)

Bruxelles-Brabant-Wallon : 16 mai
Hainaut : 24 mai
Liège : 9 mai
Luxembourg : 23 mai
Namur : 28 mai

5.1.3 Les points présentés par le CDA lors de l'AP (LUX)

JM Fivet préférerait que le diaporama soit envoyé à tous les secrétaires de club plutôt que le présenter lors de l'Assemblée Générale où les personnes présentes ne sont pas forcément représentatives du club et ne donnent pas suite. P. Groos propose qu'on envoie le diaporama préalablement à l'Assemblée. Les clubs pourront en prendre connaissance et poser éventuellement des questions lors de l'AG. Il sera envoyé aux clubs 7 jours avant l'Assemblée de leur province. Le CDA marque son accord sur la proposition.

5.1.4 Modalité de calcul lors des élections aux assemblées provinciales

Quid des votes blancs & nuls, peut il y avoir un vote contre ?

Lorsqu'il n'y a qu'un candidat, celui - ci ne pourra qu'être élu (BBW)

O. Monsieur a remarqué que les votes blancs n'étaient pas mentionnés sur le PV de l'AG du Hainaut.

J.-P. Delchef dit que, quand il y a un seul candidat, il faudrait utiliser le « Pour » et « Contre ». Les statuts seront modifiés en conséquence.

Pourquoi ne pas utiliser le « Pour » et « Contre » pour tous les votes ? Réponse : Cela prendrait trop de temps.

5.1.5 Information province. (LUX)

P. Groos demande que les infos utiles soient envoyées aux Secrétaires Provinciaux. Il leur appartient de dispatcher les informations reçues, comme les statuts le prévoient.

5.1.6 PA 32 ? Texte si besoin ! (Suite AG)

Il existe une antinomie entre le PF18 et le PA32. Le problème est que des équipes sont inscrites après le 31 octobre dans certaines provinces. On pourrait changer cette date-là en modifiant les statuts ou ne plus accepter d'inscriptions après le 31 octobre.

5.1.7 Simplification administrative (CDA)

Les statuts prévoient certaines obligations. Ne pourrait-on pas simplifier certaines tâches administratives ? Par exemple, simplifier la procédure des mutations, l'envoi des listes mécanographiques.... J.-P. Delchef demande que les provinces lui fassent part de leurs propositions dans le sens de la simplification de certaines tâches.

5.2 Partie Compétition

5.2.1 Prévoir un article qui permettrait aux provinces de gérer (en prov.) certains points d'organisation au point de vue compétition (Suite AG)

P. Groos pense que toutes les provinces ne sont pas concernées de la même manière par tous les statuts en compétition. Mais, toute dérogation serait soumise à l'approbation du Conseil d'Administration. Il aimerait qu'un article prévoie que l'Assemblée soit souveraine dans sa province. Des réticences sont émises.

5.2.2 Quid décision AG refus PC 56 (Suite AG)

P. Groos annonce que toutes les rencontres de jeunes AWBB ne pourront pas être jouées en province de Luxembourg faute d'arbitre Régional. Que doit-il faire ? C. Notelaers précise que, mis à part les Juniors et les Cadets, les rencontres doivent être jouées, même sans arbitre officiel.

O. Monsieur demande si un quota a été déterminé sur le nombre de rencontres de jeunes qu'un arbitre de Régionale doit encadrer ? Pas encore mais cela ne résoudra pas le problème.

G. Henquet ajoute qu'un seul mot aurait dû être ajouté au texte : « Prioritairement ».

5.2.3 Qu'en est-il du suivi des clubs devant encore passer en ASBL ? Avez-vous une mise à jour des chiffres depuis l'assemblée provinciale ? (HT)

Le Secrétariat Général prend contact régulièrement avec les clubs concernés. Ce jeudi, il restait 25 clubs qui n'avaient pas réagi. Les membres du CA les rencontreront et feront en sorte que tout le monde soit en ordre pour la reprise du championnat. Si ce n'était pas le cas, le CA les préviendra qu'ils ne pourront pas entamer la prochaine saison.

5.2.4 Révision des dates ou de la forme des JRJ pour la saison 2014-2015 :

Organisation des deux JRJ plus tard dans la saison?

Eviter les problèmes en cas de remise pour les conditions climatiques? Un week-end protégé ? (HT)

C. Notelaers aimerait avoir l'avis des provinces sur une réflexion qu'il a déjà eue avec J. Nivarlet. Ne faudrait-il pas se mettre tous autour de la table avec le département concerné pour trouver une solution qui éviterait les remises de dernière minute ? J. Nivarlet dit que, si on reporte les JRJ, cela posera problème pour les Sélections Régionales. On en reparlera lors d'une prochaine réunion du Département.

5.2.5 Nouvelle règle 24/14 secondes. Qu'en est-il de l'information des clubs via le département Arbitrage? Il existe un document sur le site AWBB. Le relayer également sur les sites provinciaux est-il suffisant ? D'autres actions sont-elles prévues? (HT) A partir de quand ? Jusqu'en pupilles ? L'assemblée des arbitres est début septembre... Qui donne un "mode d'emploi pour les nuls" aux différents bénévoles et parents des clubs ? (LGE)

C. Notelaers a fait paraître sur le site le document reçu et l'enverra aux arbitres. Y aura-t-il d'autres initiatives du Département ? Le document qui se trouve sur le site de l'AWBB sera envoyé à tous les clubs et il sera mis en lien dans une prochaine lettre aux secrétaires. Il y aura une information aux arbitres via le Département.

5.2.6 Article PC 76 (LUX)

Il aimerait que le CA remette, en son nom, à l'ordre du jour de la prochaine AG le texte qui a été présenté et a été malencontreusement refusé. Le Conseil Judiciaire Général a aussi regretté le refus de l'application de cet article.

5.2.7 Quid du PC 73.4 pour les séries à 2 tours quand le match "aller" se joue une semaine avant le match "retour" (LGE)

Liège explique le problème rencontré l'an passé. Il lui est répondu que le club visité n'a qu'à immédiatement faire valoir l'inversion. Cela ne posera donc pas de problème.

Namur rencontre un autre problème : un club ne se déplace pas systématiquement. Comme il ne joue pas 3 fois de suite en déplacement, le forfait général n'a pas pu être appliqué. La même chose est appliquée pour des clubs qui jouent systématiquement avec des joueurs non-qualifiés 2 fois et ne les font pas jouer la troisième fois. Le forfait général est évité également.

5.2.8 Calendrier : délai de réponse pour les montants vers la régionale (LUX)

On a donné à un club 8 jours pour répondre s'il acceptait de monter. Après son refus, le 3^{ème} n'a eu que 24h pour réagir. Pourquoi 2 poids 2 mesures ? Il faut être attentif à ce problème-là.

5.2.9 Organisation des calendriers : réception des réf. Grilles (LUX)

Les clubs doivent s'inscrire pour le 5 mai en Régionale et les provinces ne reçoivent rien avant le 5 juin. Faut-il aller jusqu'au 31 mai pour compléter les séries ? G. Henquet explique qu'il a dû repêcher une équipe le 30 mai pour compléter la série de P1 Dames. J.-P. Delchef assure que le CA sera plus rigoureux à l'avenir pour les demandes de montées vers le Régional.

5.2.10 Faut-il vraiment 3 semaines pour faire les séries régionales quand les provinces attendent pour faire les leurs... et surtout les clubs qui se retrouvent avec "des miettes" car, dans leur salle, tous les autres sports ont leur calendrier établi ? (LGE)

Réponse aux 2 points précédents.

5.2.11 Contrôle des absences des arbitres régionaux : demande de réorganisation du travail. (LGE)

Les informations circulent difficilement. Elle aimerait que toutes les feuilles de matches de Régionale soient envoyées vers toutes les provinces et que celles-ci fassent le travail. C'est ce qui était fait l'an passé dans toutes les provinces.

Elle signale que beaucoup de feuilles sont manquantes. Elle transmet la liste à A. Kaison et se demande si les forfaits sont bien appliqués après 15 jours. I. Delrue lui propose qu'elle s'adresse à Alain pour obtenir le renseignement.

5.3 Partie Financière

5.3.1 Standard de Liège - 1272 : Radiation. Qui paye la dette ? (LGE)

J.-P. Delchef lui répond : « Personne ». C'est inscrit dans les statuts. Pendant 5 ans, les 4 membres signataires ne peuvent plus apparaître dans la liste des signataires d'un autre club.

5.3.2 Nous avons reçu de la trésorerie le bilan de l'année 2012 (je n'ai rien compris), notre situation paraissait correcte. On demande des éclaircissements pour faire voter un bilan compréhensif à l'Assemblée et il s'avère que nous sommes en déficit de 6000 euros. Comment pouvons-nous être certain que la situation de l'AWBB est la même que la situation du CP ? (BBW)

O. Monsieur présente le document reçu et demande si les provinces l'ont utilisé. Non. C. Notelaers a des explications qu'il donne. O. Monsieur explique les raisons de son déficit : la contribution des clubs n'a pas été facturée à ceux-ci. J.-P. Delchef annonce qu'un autre document, plus compréhensible, sera dorénavant envoyé aux CP cinq fois par an.

5.3.3 Prime assurance statut coach/joueur (Suite AG)

OK.

5.4 Partie juridique

Néant

5.5 Divers

5.5.1 Basket loisirs \longleftrightarrow Structures (Suite AG)

P. Groos aimerait connaître des précisions. F. Appels lui répond qu'il faut d'abord définir le basket loisirs puis le structurer et définir les droits et obligations.

5.5.2 Affaire Thirionet E. : a de nouveau arbitré (avec vêtement officiel) dans un tournoi de 96 équipes inter-province, à Ht Pré - 1429, tournoi non déclaré. (LGE)

Que pouvons-nous faire de plus ? A part mettre l'amende au club organisateur...

5.5.3 Echange des bonnes pratiques (CDA)

- Trophées aux finales de coupes provinciales

Des éléments de certaines provinces pourraient être repris dans d'autres.

- Documents comptables

Le point a été abordé plus haut.

5.5.4 Logo sur les sites provinciaux (CDA)

Ethias, sponsor major de l'AWBB, demande que son logo figure sur les sites des provinces. Cela a déjà été abordé lors d'une récente réunion. Que recevrons-nous de plus ?

P. Groos se demande où cela s'arrêtera ? L. Lopez demande ce qu'il arriverait si une autre institution du même genre sponsorisait une province ?

Les provinces en discuteront lors de leur prochaine réunion de CP. Réponse lors de la réunion de septembre.

J.P. Delchef rappelle qu'Ethias a fourni les équipements pour les sélections régionales.

5.5.5 Uniformisation des sites AWBB (CDA)

A terme, il est désiré que tous les sites fonctionnent avec la même structure. C. Notelaers répond que, si tous les sites sont dédiés au même concepteur, toutes les idées seraient dans une même tête. Cela pourrait être un frein. Une réunion sera organisée entre le service informatique et les webmasters des provinces.

5.5.6 Service clubs (carnets de matches) (CDA)

J.-P. Delchef regrette que des personnes se rendent à Bruxelles pour venir chercher des carnets. Il regrette les frais de timbre... Pourquoi ne pas les distribuer lors des AG ? G. Henquet fait remarquer que cela s'est fait l'an passé.

5.5.7 Centrale d'achats (coupes et autres fournitures) (CDA)

Ne pourrait-on pas s'y retrouver (entre CP et CA) en faisant des commandes groupées ?

5.5.8 PC73 : effet d'un forfait. Quelle est la conduite à tenir lorsque le forfait de l'équipe visiteuse intervient lors de la rencontre « retour » ?

Il y a simplement forfait comme le prévoit le PC73 (voir TTA).

Le mot de la fin par le Président J-P Delchef

Isabelle DELRUE

Présidente du département Relation CP.

Carine DUPUIS-ETIENNE

Secrétaire du département.